

Date rédaction		07/2023		Lieu	Halle à marée - port de Granville	Version	V1
Rédacteur		APN		Date réunion	16/06/2023		
Prénom et nom		Organisme				Pr	Ex
Membres du conseil portuaire							
M. Yvan Taillebois		Président				X	
Représentants du concessionnaire							
M. Damien Pillon		Titulaire				X	
M. Gilbert Doucet		Titulaire				X	
M. Daniel Denis		Suppléant					X
M. M. Lemaigen		Suppléant				X	
Représentants du conseil municipal de Granville							
M. Vallée		Titulaire					X
M. Cosson James		Suppléant					X
Représentants personnel du concessionnaire							
M. M. Lemaigre		Titulaire				X	
Mme Adeline Denizot		Suppléante					X
Représentants personnel gestion des ports							
M. Thierry Leteissier		Titulaire				X	
M. Arnaud Leroux		Suppléant				X	
Représentant de l'activité pêche							
M. Didier Leguelinel		Titulaire				X	
M. Guy Montreuil		Titulaire					
M. Florian Guérin		Titulaire				X	
M. Eric Leguelinel		Suppléant					X
M. Yann Grosse		Suppléant					X
M. M. Lemonnier		Suppléant				X	
Représentants de l'activité plaisance							
M. Jean-Claude Chatel		Titulaire				X	
M. Damien Hue		Titulaire				X	
M. Jean-Pierre Carli		Titulaire					X
M. Jean-Paul Labrose		Suppléant				X	
M. Gilles Rostaing		Suppléant					
M. Gérard Mongin		Suppléant					X
Représentants de l'activité commerce							
M. Pascal Blanchet		Titulaire					X
M. Olivier Normand		Titulaire					X
M. Antoine Busiaux		Titulaire				X	
M. Nelly Depardieu		Suppléante				X	
M. Samuel Delaunay		Suppléant					X
M. Yann Hantone		Suppléant					X
Autres participants							
Mme Sylvie Gâté		Conseillère départementale					X
M. Stéphane Gautier		Direction de la mer, des ports et des aéroports				X	
M. Eric Varin						X	

Le conseil portuaire de Granville s'est réuni le 16 juin 2023 à la Halle à marée du port de Granville, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental.

M. Taillebois invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Gautier** demande aux membres du conseil portuaire s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 2 décembre 2022.

M. Didier Leguelinel mentionne qu'il avait affirmé que si un comité de pilotage de la Criée n'était pas organisé en amont du conseil portuaire, il ne participerait pas à ce dernier. Il est cependant présent malgré qu'il n'y ait pas eu de comité de pilotage de la criée car il tient compte du fait que la directrice de la criée a été absente un long moment.

Il mentionne toutefois que c'est à titre exceptionnel et que sa demande d'organisation d'un comité de pilotage préalable est toujours valable.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. Leteissier présente les points inscrits à l'ordre du jour.

I - RAPPORTS D'ACTIVITES COMMERCE, PECHE, PLAISANCE

1- Activité commerce :

M. Leteissier présente l'activité commerce :

- le trafic passager avec Chausey enregistre 196 856 passages en 2022, soit une augmentation de 14 % ;
- le fret avec Jersey accuse une baisse de 5 % : 9 941 tonnes en 2022 avec 102 escales ;

Point sur les travaux réalisés en 2022 :

Désignation des travaux	Montant des travaux (TTC)
Grue Mantsinen (maintenance)	60 000,00 €
Renouvellement ou achat par informatique et téléphonie	1 350,00 €
Remise en état d'une partie de la toiture de la gare maritime	3 000,00 €

Point sur les travaux prévus en 2023 :

Désignation des travaux	Montant des travaux (TTC)
Barrières automatiques (quai Sud et cale du Radoub)	17 976,00 €
Remise en état de la toiture de la gare maritime (seconde partie)	20 000,00 €

M. Lemaigen mentionne que des travaux supplémentaires viennent de s'achever, à savoir : la réfection des joints du perré de l'exécutoire du Bosq, la réfection des enrochements au pied du terre-plein du chantier naval.

2- Activité pêche :

M. Leteissier présente l'activité de la pêche en 2022 :

10 1910 tonnes ont été débarquées sous criée de Granville soit une augmentation de 1 % par rapport à 2021 ce qui représente en valeur 24 767 370 € soit plus 14,66 % par rapport à 2021.

M. Lemaigre informe que la pêche en provenance de Pirou et de Barneville-Carteret est intéressante pour la continuité de vente de certaines espèces : homard notamment. La coquille Saint-Jacques est le 1er coquillage pêché pour la 2ème année consécutive, 88% de la pêche concerne des coquillages.

M. Leguelinel précise que la baisse de la quantité de bulots pêchée est due à la température élevée de l'eau en été et à l'automne. Les quotas de pêche aux bulots seront abaissés à 600 Kg pour 2023.

Cela démontre la pertinence des moyens de gestion appliqués dans la Manche car la Bretagne, avec une gestion différente, a beaucoup plus souffert que la Manche.

Point sur les travaux réalisés en 2022 :

Désignation des travaux	Montant des travaux
Semi-remorque (FEAMPA)	187 000 €
Emballages Chariot élévateur (France Agrimer)	33 500 €
Renouvellement par informatique salle des ventes	16 000 €
Renouvellement ou achat parc informatique et téléphone	21 050 €
Evaporateur machine à glace	12 000 €
Rideaux auto-halle (FEAMPA)	43 706 €
Portes sectionnelles (FEAMPA)	30 133 €
Remplacement fourches chariot élévateur	7 000 €
Mise aux normes balances	4 000 €
Rampe grue matériel	4 000 €

M. Labrosse demande si le chiffre mentionné pour le semi-remorque concerne uniquement la remorque.

M. Lemaignan répond que le chiffre correspond à l'acquisition du porteur et d'une semi-remorque.

Point sur les travaux prévus en 2023 :

Désignation des travaux	Montant des travaux
Modernisation du système frigo (FEAMPA)	750 000 €
Défenses et piliers sous criée	100 000 €
Remise en état potences	15 000 €
Mise aux normes espace du personnel	15 000 €

M. Labrosse demande si les systèmes frigorifiques sont soumis à autorisation ICPE.

M. Lemaigre répond que seul le terminal frigorifique est concerné.

3- Activité plaisance :

M. Leteissier présente les chiffres de fréquentation du port de plaisance en 2022.

3 173 bateaux visiteurs ont fait escale en 2022 :

- bateaux journées : - 14 % 2 440
- bateaux mensuels : + 30 % 174
- visiteurs étrangers : + 494 % 517

Point sur les travaux réalisés en 2022 :

Désignation des travaux	Montant des travaux
Accès parking du Hérel	135 000 €
Reprise de la voirie et des réseaux du terre-plein technique	194 000 €

Renouvellement ou achat parc informatique et téléphonie	3 600 €
Réaménagement du bureau du port (1 ^{ère} phase)	27 000 €
Remise ne état du mat de matage	5 500 €
Changement de la barrière de la cale	21 000 €

Point sur les travaux prévus en 2023 :

Désignation des travaux	Montant des travaux
Ponton avitaillement de carburant (seconde pompe)	100 000 €
Changement tronçons pontons G et D	24 782 €
Revêtement de la passerelle accès pontons B et D	11 438 €
Accès parking phase 2 rue des Isles (inclus borne déportée)	197 000 €
Matériel bornes intelligentes terre-plein et pontons	121 000 €
Réaménagement du bureau du port (2 ^{ème} phase)	24 000 €

M. Labrosse demande si le nouveau ponton d'avitaillement actuel sera allongé.

M. Lemaigre répond qu'un nouveau ponton sera aménagé et qu'il sera accessible des 2 côtés. Sa pose sera réalisée après la saison car elle nécessite de couper le ponton visiteurs pendant une semaine.

M. Varin se félicite que cela ne soit pas réalisé pendant la saison et mentionne que les travaux du terre-plein technique réalisés au mois de mars ont généré des difficultés.

M. Labrosse demande s'il sera possible de prendre plus de 150 litres de carburant, car la station d'avitaillement actuelle ne le permet pas, il faut relancer au bout de 150 litres lorsque la quantité souhaitée est supérieure à ce seuil.

M. Varin demande s'il est prévu une borne intelligente par bateau.

M. Lemaigre répond qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une borne par bateau. Le système associera le badge à la prise utilisée. Si quelqu'un débranchait la prise, cela couperait automatiquement la session.

M. Lemaignan mentionne que l'élévateur plaisance a connu une panne mécanique lors d'une manœuvre. L'expertise est en cours pour détecter la panne et entamer les réparations. Dans l'attente de cette réparation, la SPL a acheté des remorques hydrauliques park-lève qui seront livrées prochainement. Elles permettront de manœuvrer des bateaux jusqu'à 20T, jusqu'à 2,30m de tirant d'eau et en 2 fois moins de temps de manœuvre qu'avec l'élévateur. L'opération prendra 20 minutes au lieu de 40 minutes. Pour le moment, une grue est louée pour mettre à l'eau les grands tirants d'eau et le reste de la flotte est remis à l'eau avec l'aide de STL Nautisme.

M. Labrosse demande s'il y a beaucoup de bateaux de plus de 2,30m de tirant d'eau.

M. Lemaigre répond qu'il y en a quelques-uns.

M. Labrosse demande s'il est possible d'utiliser l'élévateur du chantier naval.

M. D. Leguelinel répond que la priorité à la pêche sur le chantier naval doit être maintenue. La période est aussi propice à la réalisation d'opérations de réparations et de maintenances sur les bateaux de pêche.

M. Lemonnier demande à ce que la borne du chantier naval soit aussi transformée en borne intelligente.

M. Lemaigre répond que si les bornes intelligentes sur le bassin de plaisance donnent satisfaction, leur déploiement sur le chantier naval pourra être envisagé. Leur pose sera réalisée en régie par les agents de la SPL.

III - BUDGET EXECUTE

M. Leteissier présente le budget exécuté 2022, ce budget a été approuvé lors de l'assemblée générale de la SPL le 22 mai 2023.

Commerce

M. Gautier précise que la somme de 180 000 € de produits exceptionnels et la somme de 180 000 € de charges exceptionnelles correspondent à la vente de la grue Mantsinem. Cette grue était un bien de retour dans le cadre du contrat qui lie la SPL au Département et il était donc prévu que le fruit de la vente revienne au Département. Cependant, le Département va délibérer pour attribuer une subvention exceptionnelle à la SPL de la même somme afin de soutenir la SPL dans ses actions sur le port de Granville.

Plaisance

M. Sorre demande à quoi correspond la provision de 250 000 €.

M. Lemaignan répond que cette somme est décomposée en 200 000 € pour le dragage du port et 50 000 € pour des travaux de maçonnerie.

M. Varin demande combien de personnels sont comptés dans les charges de personnel du port de plaisance.

M. Lemaignan répond que seul 768 000 € concernent les personnels affectés à la plaisance. La SPL n'a qu'un seul compte d'exploitation global et une ventilation analytique ultérieure est faite à partir de ce compte d'exploitation unique. Il est extrêmement difficile de diviser les charges de personnels en 3 et l'ensemble est pris en compte sur le compte de la plaisance mais il y a un reversement en recettes de compensation depuis les comptes commerce et pêche.

M. Gautier demande le retour d'expérience sur l'augmentation du prix de l'énergie.

M. Lemaignan répond que pour la plaisance, la facture est passée de 90 000 € à 210 000 €.

M. Gautier note que le résultat est positif malgré cette augmentation, signe d'une bonne gestion.

M. Lemaignan précise que la SPL travaille sur des investissements visant à faire baisser sa consommation d'électricité. Le changement du système frigorifique de la criée est en cours et il est envisagé la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la criée, si le dimensionnement de la charpente le permet.

M. Labrosse indique qu'il y a un an de délai de livraison pour avoir des panneaux photovoltaïques.

IV - MODIFICATION DES DROITS DE PORT

Annexe I - Section 1 - Redevance sur navire

Article 1^{er}

1-1 Il est perçu sur tout navire de commerce entrant ou sortant du port de Saint-Vaast-la-Hougue une redevance en euro/m³, déterminée en fonction du volume géométrique du navire calculé en application des dispositions de l'article R. 5321-20 du code des transports :

- <u>Navires et vedettes à passagers</u> :	Entrée :	0,90
	Sortie :	0,90
- <u>Navires de charge</u> :	Entrée :	2,20
	Sortie :	2,20

Section 5 - Redevance sur navire les déchets des navires au profit de la SPL des ports de la Manche

Article 11

- Navires de commerce : **0,0024 € ht/m³/jour**
- Navires de pêche : Les coûts de réception et de traitement des déchets sont déjà couverts par la redevance de **0,125 % sur valeur des produits de la pêche, incluse dans la REPP**
- Navires de plaisance : **sans objet**

Les coûts de réception et de traitement des déchets sont déjà couverts par une redevance prévue dans les tarifs du port de plaisance de Herel.

ANNEXIE III

Redevance d'équipement des navires de plaisance dans le port de Granville instituée en application des articles R.5321-45 et R.5321-46 du code des transports.

Section 1

Redevance des navires de plaisance ou de sport
Sans objet

M. Leteissier demande l'avis des membres du conseil portuaire sur la modification de tarifs des droits de port.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

VIII - POINT SUR LE PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DU PORT DE GRANVILLE

M. Leteissier présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de caraison des navires du port de Granville.

L'année 2022 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Mme Depardieu demande ce qu'il en est de la nouvelle station d'avitaillement dans le port de commerce.

M. Lemaignan répond que la nouvelle station d'avitaillement ainsi que la pompe eaux noires/eaux grises ont fait l'objet d'une consultation mais que cet appel d'offres s'est révélé infructueux en raison d'un coût supérieur de 30% au coût estimé. Une nouvelle consultation sera lancée à l'automne pour des travaux au printemps 2024.

M. Lemaigre mentionne que la station d'avitaillement de l'avant-port est en panne et que Copeport ne veut pas faire de gros travaux de réparation en raison de la construction prochaine de la nouvelle station d'avitaillement.

M. D leguelinel mentionne que les nouvelles habitudes prises en raison de cette panne par les pêcheurs pour leur avitaillement seront difficiles à changer par la suite.

IX - QUESTIONS DIVERSES

M. Lemaigre informe d'un projet d'organisation des visites médicales des gens de la mer à Granville est en étude. Il est envisagé qu'elles puissent avoir lieu à Granville une fois par mois. La SPL est prête à prêter un local.

M. Lemonnier mentionne qu'il craint un report du stationnement vers la rue du port qui est déjà en tension en raison de la pose des barrières dans la rue des Isles.

M. Lemaigre répond que les pêcheurs devraient pouvoir trouver plus de places sur la zone réglementée.

M. Lemonnier ne le pense pas car les plaisanciers qui ne trouvent pas de place aujourd'hui en raison de la congestion vont pouvoir se garer également plus facilement et les 300 places seront vite comblées.

M. Lemaignan précise qu'il y a un projet d'aménagement sur le quai nord avec un accès uniquement pour les pêcheurs.

M. D Leguelinel indique que le vrai problème est l'absence de verbalisation sur le port. Il indique que s'il y avait une verbalisation ou une mise en fourrière une fois de temps en temps, cela servirait d'exemple. Il précise que la gestion de l'accès à la zone de la criée au moyen de barrières a déjà été testée et que ce n'est pas la solution car c'est très lourd au quotidien pour les pêcheurs.

M. Busiaux mentionne que le stationnement des voitures les années précédentes ne lui semblait pas poser de problème.

M. Lemaigre répond que le stationnement anarchique posait de gros problèmes de sécurité.

M. Varin confirme qu'il y a besoin d'un contrôle de police dans les zones qui restent gratuites.

M. Leteissier indique que le pouvoir de police de circulation est du ressort de la police nationale sur l'ensemble de l'agglomération Granvillaise, domaine portuaire y compris. Il précise que l'Autorité portuaire a uniquement un pouvoir de police administrative mais que cela reste une procédure très lourde puisqu'elle nécessite le passage au tribunal et qu'elle peut durer un an.

Les zones portuaires ne bénéficient d'aucune extraterritorialité, de sorte que la police du maire ainsi que la police nationale s'appliquent sur le domaine portuaire.

M. Gautier précise que le montant maximum de l'amende est disproportionné puisqu'il s'élève à 1 500 euros.

M. Lemaigre indique qu'il peut demander des interventions à la police nationale mais qu'il faut l'assumer collectivement puisque les PV concerneront toutes les personnes, y compris les pêcheurs en infraction. Il mentionne qu'un rappel sera fait pour que les professionnels viennent chercher leurs badges de stationnement.

Une Barrière sera également mise en œuvre sur le chantier naval pour éviter les mouvements pendant les manœuvres et ainsi renforcer la sécurité. Le positionnement de la barrière sera à étudier précisément.

M. Guérin demande qu'un renforcement de la signalisation soit mise en place pour mentionner que sans badges, il y a un risque de verbalisation. Il demande également comment seront gérées les personnes qui ont besoin de venir au terminal frigo mais qui ne sont pas pêcheurs.

M. Lemaigre répond qu'il y a 1 heure gratuite en saison, ce qui permettra à ces personnes de venir au terminal frigo sans payer.

M. Labrosse demande ce qu'il en sera pour les chauffeurs poids-lourds venant au terminal frigo.

M. Lemaigre répond que le responsable terminal frigo pourra les exonérer du paiement du stationnement sur présentation de leur ticket d'entrée.

M. Lemaignan précise qu'un emploi saisonnier a été recruté par la SPL pour la gestion des parkings.

Mme Depardieu demande que lui soit communiquée la grille de tarifs en PDF pour qu'elle puisse relayer l'information aux clients des liaisons Anglo-Normandes.

M. Lemaignan indique que des panneaux de 2m par 3m vont être posés sur le bâtiment de Manche Isles Express pour orienter les clients de Manche Isles et de Jolie France vers la zone de stationnement réglementée sur le port. Il précise que les barrières seront en test et donc le stationnement gratuit jusqu'au 3 juillet, la distribution des badges se fera au plus tard à la fin de la semaine suivant ce conseil portuaire.

M. Sorre soulève le problème des stationnements des remorques.

M. D Leguelinel précise que 25 places sur le parking de la fontaine Bedot sont réservées aux véhicules avec remorques mais qu'étant donné qu'il n'y a plus de mutualisation des zones de stationnement en raison de la nouvelle réglementation sur le port, il y a besoin d'organiser une rencontre SPL/Municipalité/GTM sur ce sujet.

Antoine Busiaux questionne sur la possibilité de payer le stationnement à l'avance par internet pour éviter les files d'attente en entrée.

M. Lemaigre répond que le paiement s'effectuera à la sortie et que l'aménagement de 2 sorties devraient éviter ce problème. Il précise qu'il y aura un affichage à l'entrée qui mentionnera uniquement les mentions libre ou complet mais sans le nombre de places restantes.

M. Lemaignan précise que le personnel du port pourra étendre au besoin la zone de stationnement sur le quai sud. Il est maintenu une peu plus de 600 places au total.

M. Varin demande ce qu'il en est du renouvellement des AOT pour les professionnels.

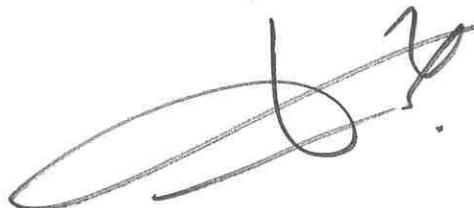
M. Lemaignan répond que l'affectation des commerces sur le terre-plein est terminée, les courriers de réponse vont être transmis la semaine prochaine. La publicité pour les places sur l'eau sortira lundi (suivant le conseil portuaire) avec une date limite de réponse fixée au 21 juillet.

M. Lemonnier porte l'attention sur le projet de passage de Chausey en zone de protection forte qui est toujours à l'étude et qui aurait des répercussions sur toutes les activités humaines.

En l'absence d'observations, **M. Taillebois** remercie les membres présents pour leur participation et lève la séance.

Saint-Lô, le 19 septembre 2023
Le président du conseil portuaire

Yvan Taillebois

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final flourish, positioned below the name Yvan Taillebois.

PORT DEPARTEMENTAL DE GRANVILLE

CONSEIL PORTUAIRE DU 16 JUIN 2023



Approbation du compte rendu de la dernière réunion

SECTION COMMERCE

RAPPORT D'ACTIVITE 2022 :

Trafic passagers (débarqués/embarqués)

CHAUSEY	2018	2019	2020	2021	2022	Variation % 2021/2022
	167 146	172 397	153 590	172 000	196 856	+ 14 %

JERSEY	2018	2019	2020	2021	2022	Variation % 2021/2022
	40 340	37 607	558	/	10 392	/

SECTION COMMERCE

Trafic fret (Jersey vrac)

Fret JERSEY	2018	2019	2020	2021	2022	Variation % 2021/2022
Tonnage	5 400	8 718	13 783	10 463	9 941	- 5 %
Nbre escales	87	93	165	117	102	- 13 %

POINT SUR LES TRAVAUX

Travaux ou investissements de la SPL réalisés en 2022 :

Commerce :

Désignation des travaux	Montant des travaux (TTC)
Grue Mantsinen (maintenance)	60 000,00 €
Renouvellement ou achat par informatique et téléphonie	1 350,00 €
Remise en état d'une partie de la toiture de la gare maritime	3 000,00 €

Travaux ou investissements de la SPL prévus en 2023 :

Désignation des travaux	Montant des travaux (TTC)
Barrières automatiques (quai Sud et cale du Radoub)	17 976,00 €
Remise en état de la toiture de la gare maritime (seconde partie)	20 000,00 €

Le gestionnaire est invité à présenter ces travaux.

SECTION PECHE

POINT SUR L'ACTIVITE 2022 :

La flottille de pêche était composée **en 2022 de 50 unités** (53 en 2021).

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation % 2021/2022
Tonnage	11 145	9 909	7 634	10 110	10 191	+ 1 %
Valeur (euro)	20 476 000	19 531 000	15 041 000	21 600 000	24 767 370	+14,66 %

Coquillages	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Variation % 2021/2022
Bulots	1 660	2 027	1 578	- 22%
Amandes	1 199	1 288	1 497	+ 16%
Vanneaux	644	3 251	1 000	- 70%
Coquilles St Jacques	1 740	3 251	3 583	+ 10 %
Vénus et divers	677	1 023	859	- 16%

Bilan Activité HAM Granville + Centres Locaux de Débarques

Volumes et valeurs des produits débarqués sur l'ensemble des 3 sites
de la SPL : Port de GRANVILLE + CLD PIROU + CLD CARTERET :

A FIN DEC	2022	2021	2022/2021
VOLUME (T)	10 200 T	10 100 T	+1%
VALEUR (K€)	24,8 K€	21,6 K€	+14%

A FIN DEC 2022	VOLUME (T)		VALEUR (€)	
GRANVILLE : 79 BATEAUX	9 201	90%	21 131 165	85%
PIROU : 48 BATEAUX	830	8%	2 883 872	12%
CARTERET : 15 BATEAUX	156	2%	720 659	3%

Ces volumes et valeurs ont généré des taxes :

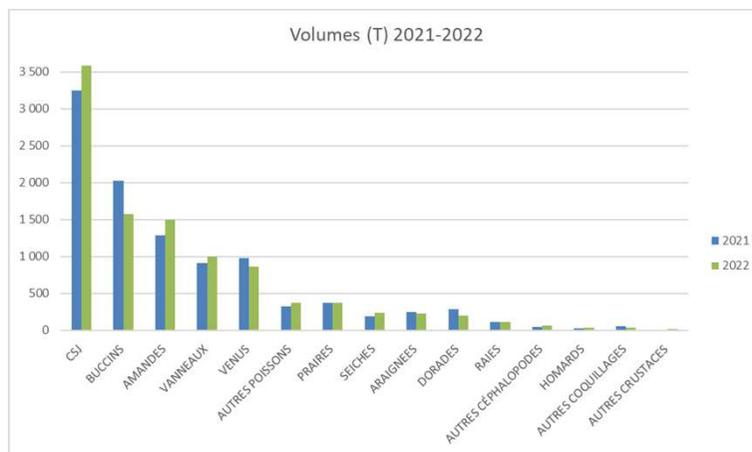
- ✓ REPP (dont une partie reversée aux Douanes)
- ✓ Taxes de criée
- ✓ Taxes de ramassage (CLDs)
- ✓ Taxes d'enregistrement (déclarations Ventes Directes)

Les principales espèces :

PIROU 2022 au 31/12/22			% VOL
	VOLUME KG	VALEUR €	
BUCCIN ME	394 852,70	1 195 107,21	47,55%
BUCCIN MO	343 028,00	1 182 123,74	41,31%
ARAIGNEE CASIER	46 411,35	115 879,04	5,59%
SEICHE DE CASIER	25 133,40	127 299,13	3,03%
HOMARD	4 078,08	122 234,31	0,49%
COQUE	4 029,40	26 111,10	0,49%
SOLE COMMUNE	2 595,70	48 384,23	0,31%
RAIE BRUNETTE	2 100,90	5 491,11	0,25%
TOURTEAU	1 103,70	7 120,48	0,13%

CARTERET 2022 AU 31/12/22			% VOL
	VOLUME KG	VALEUR €	
BUCCIN MO	73 983,10	293 582,87	47,38%
COQUILLE M.OUEST	33 441,00	85 275,43	21,42%
BUCCIN ME	18 887,00	108 107,40	12,10%
PRAIRE MO	8 230,20	43 017,30	5,27%
PRAIRE	6 390,00	27 214,98	4,09%
HOMARD	3 969,48	111 245,00	2,54%
SEICHE DE CASIER	3 724,00	16 896,93	2,38%
ARAIGNEE CASIER	3 046,10	5 926,71	1,95%
TOURTEAU	1 953,59	12 053,42	1,25%

Comparatif 2022/2021 des volumes / valeurs
pour les principales espèces

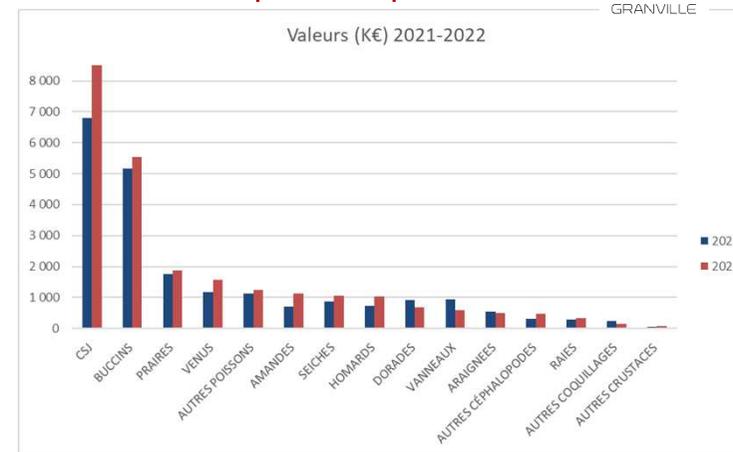


VOLUMES PRODUITS (KG)	2021	2022	Delta 2022/2021
CSJ	3 245 391	3 583 811	10%
BUCCINS	2 023 228	1 578 794	-22%
AMANDES	1 287 888	1 497 346	16%
VANNEAUX	906 153	1 000 381	10%
VENUS	974 533	859 234	-12%
AUTRES POISSONS	323 258	373 378	16%
PRAIRES	372 594	372 751	0%
SEICHES	186 248	236 421	27%
ARAIGNEES	247 795	231 085	-7%
DORADES	283 033	198 980	-30%
RAIES	113 661	116 126	2%
AUTRES CÉPHALOPODES	46 349	64 312	39%
HOMARDS	25 642	35 354	38%
AUTRES COQUILLAGES	53 715	31 874	-41%
AUTRES CRUSTACES	9 383	11 169	19%
TOTAL	10 098 870	10 191 015	1%

Activité par espèce



GRANVILLE



VALEURS (€)	2021	2022	Delta 2022/2021
CSJ	6 807 817	8 536 083	25%
BUCCINS	5 171 473	5 542 505	7%
PRAIRES	1 765 637	1 862 659	5%
VENUS	1 169 412	1 571 580	34%
AUTRES POISSONS	1 126 564	1 237 391	10%
AMANDES	707 965	1 122 967	59%
SEICHES	860 897	1 057 280	23%
HOMARDS	735 791	1 037 526	41%
DORADES	915 684	690 066	-25%
VANNEAUX	929 399	594 048	-36%
ARAIGNEES	546 926	497 187	-9%
AUTRES CÉPHALOPODES	304 281	479 116	57%
RAIES	291 275	330 966	14%
AUTRES COQUILLAGES	248 165	145 731	-41%
AUTRES CRUSTACES	50 851	62 263	22%
TOTAL	21 632 137	24 767 370	14%

Activité par typologie de produits

VOLUMES PRODUITS (KG)	2019	2020	2021	2022	Delta 2022/2021	% SP
COQUILLAGES	8 122 662	6 212 884	8 863 501	8 924 191	1%	88%
POISSONS	1 170 554	890 807	719 952	688 484	-4%	7%
CRUSTACES	353 212	262 366	282 819	277 607	-2%	3%
CEPHALOPODES	262 932	267 590	232 597	300 733	29%	3%
TOTAL	9 909 360	7 633 648	10 098 870	10 191 015	1%	100%

VALEURS (€)	2019	2020	2021	2022	Delta 2022/2021	% SP
COQUILLAGES	14 043 918	10 708 991	16 799 866	19 375 573	15%	78%
POISSONS	2 988 537	2 283 688	2 333 523	2 258 423	-3%	9%
CRUSTACES	1 468 301	1 039 977	1 333 569	1 596 977	20%	6%
CEPHALOPODES	1 029 906	1 000 479	1 165 179	1 536 397	32%	6%
TOTAL	19 530 661	15 033 135	21 632 137	24 767 370	14%	100%

Clin d'œil aux CLDs :

- ❖ Les bulots débarqués à Pirou + Carteret représentent plus de la moitié des volumes de bulots vendus par la halle à marée de Granville (52%).
- ❖ Sachant que le bulot est la 2^e espèce sous criée en volumes et en valeurs ... (1 600 T / 5,5 millions €) !

POINT SUR LES TRAVAUX

Travaux ou investissements de la SPL réalisés en 2022 :

Pêche :

Désignation des travaux	Montant des travaux
Semi-remorque (FEAMPA)	187 000 €
Emballages Chariot élévateur (France Agrimer)	33 500 €
Renouvellement par informatique salle des ventes	16 000 €
Renouvellement ou achat parc informatique et téléphone	21 050 €
Évaporateur machine à glace	12 000 €
Rideaux auto-halle (FEAMPA)	43 706 €
Portes sectionnelles (FEAMPA)	30 133 €
Remplacement fourches chariot élévateur	7 000 €
Mise aux normes balances	4 000 €
Rampe grue matériel	4 000 €

POINT SUR LES TRAVAUX

Pêche :

Travaux ou investissements de la SPL prévus en 2023 :

Désignation des travaux	Montant des travaux
Modernisation du système frigo (FEAMPA)	750 000 €
Défenses et piliers sous criée	100 000 €
Remise en état potences	15 000 €
Mise aux normes espace du personnel	15 000 €

Le gestionnaire est invité à présenter ces travaux.

SECTION PLAISANCE

POINT SUR L'ACTIVITE 2022 :

Visiteurs	2018	2019	2020	2021	2022	Variation % 2021/2022
Bateaux mensuels	111	160	163	134	174	+ 30 %
Bateaux journées	2 393	2 483	2 034	2 840	2 440	- 14 %
Etrangers	516	483	166	87	517	+ 494 %
Total visiteurs	2 504	2 643	2 197	2 974	3 173	+ 7 %

POINT SUR LES TRAVAUX

Plaisance :

Travaux ou investissements de la SPL réalisés en 2022 :

Désignation des travaux	Montant des travaux
Accès parking du Hérel	135 000 €
Reprise de la voirie et des réseaux du terre-plein technique	194 000 €
Renouvellement ou achat parc informatique et téléphonie	3 600 €
Réaménagement du bureau du port (1 ^{ère} phase)	27 000 €
Remise ne état du mat de matage	5 500 €
Changement de la barrière de la cale	21 000 €

POINT SUR LES TRAVAUX

Plaisance :

Travaux ou investissements de la SPL prévus en 2023 :

Désignation des travaux	Montant des travaux
Ponton avitaillement de carburant (seconde pompe)	100 000 €
Changement tronçons pontons G et D	24 782 €
Revêtement de la passerelle accès pontons B et D	11 438 €
Accès parking phase 2 rue des Isles (inclus borne déportée)	197 000 €
Matériel bornes intelligentes terre-plein et pontons	121 000 €
Réaménagement du bureau du port (2 ^{ème} phase)	24 000 €

Le gestionnaire est invité à présenter ces travaux.

BUDGET EXECUTE 2022

Le budget exécuté 2022 a été approuvé par l'assemblée générale de la SPL des ports de la Manche le 22 mai 2023.

BUDGET EXECUTE 2022 SECTION COMMERCE

	du 01/01/2022 au 31/12/2022	% CA	du 01/01/2021 au 31/12/2021	% CA	Var. en val. annuelle	
					En euros	%
PRODUITS						
Vente de marchandises Production vendue Production stockée Production immobilisée Subvention d'exploitation Autres produits	503 139 26 357	100,00 5,24	471 972 182 870	100,00 38,75	31197 -156 513	6,61 - 85,59
TOTAL	529 496	105,24	654 812	138,75	-125 316	- 19,14
CONSOMMATIONS						
Achat de marchandises Variation de stock (marchandises) Achat de matières premières et d'autres approvisionnement Variation de stock (mat premières) Autres achats et charges externes	253 550	50,39	246 690	52,27	246 690	2,78
Total	253 550	50,39	246 690	52,27	246 690	2,78
CHARGES						
Impôts taxes et versements ass. Salaires et traitements Charges sociales Dotations amortissements et prov Autres charges	1 991 270 417 85 836 -572	0,40 53,75 17,06 -0,11	4 818 279 537 84 388 20 611	1,02 59,23 17,88 4,37	- 2 827 - 9 120 1 448 - 21 183	- 58,67 - 3,26 1,72 - 102,77
Total	357 672	71,09	389 354	82,50	- 31 682	- 8,14
Résultat d'exploitation	- 81 725	- 16,24	18 768	3,98	- 100 493	- 535,45

BUDGET EXECUTE 2022 SECTION COMMERCE

	du 01/01/2022 au 31/12/2022	% CA	du 01/01/2021 au 31/12/2021	% CA	Var. en val. annuelle	
Résultat d'exploitation	- 81 725	- 16,24	18 768	3,98	- 100 493	-535,45
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier		,				
Quote-part des opérations en commun						
Résultat courant	- 81 725	- 16,24	18 768	3,98	- 100 493	-535,45
Produits exceptionnels	180 000	35,78			180 000	
Charges exceptionnels	180 000	35,78			180 000	
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices	- 20 431	- 4,06	4 974	1,05	- 25 405	-510,76
Résultat de l'exercice	- 61 294	- 12,18	13 794	2,92	- 75 088	-544,36

BUDGET EXECUTE 2022 SECTION PECHE

	du 01/01/2022 au 31/12/2022	% CA	du 01/01/2021 au 31/12/2021	% CA	Var. en val. annuelle	
					En euros	%
PRODUITS						
Vente de marchandises						
Production vendue	2 686 229	100,00	2 060 018	100,00	626 211	30,40
Production stockée						
Production immobilisée						
Subvention d'exploitation	60 262	2,24	63 608	3,09	- 3 346	-5,26
Autres produits	1 568	0,06	15 921	0,77	- 14 353	-90,15
TOTAL	2 748 060	102,30	2 139 547	103,86	608 512	28,44
CONSOMMATIONS						
Achat de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achat de matières premières et d'autres approvisionnement	44 282	1,65	25 013	1,21	19 269	77,03
Variation de stock (mat premières)						
Autres achats et charges externes	770 695	28,69	502 687	24,40	268 008	53,32
Total	814 977	30,34	527 700	25,82	287 277	54,44
CHARGES						
Impôts taxes et versements ass.	13 848	0,52	9 694	0,47	4 154	42,85
Salaires et traitements						
Charges sociales	1 353 545	50,39	1 302 415	63,22	51 129	3,93
Dotations amortissements et prov	243 405	9,06	184 981	8,98	58 424	31,58
Autres charges	142 895	5,32	82 828	4,02	60 067	72,52
Total	1 753 693	65,28	1 579 919	76,69	173 774	11,00
Résultat d'exploitation	179 389	6,68	31 928	1,55	147 461	461,85

BUDGET EXECUTE 2022 SECTION PECHE

	du 01/01/2022 au 31/12/2022	% CA	du 01/01/2021 au 31/12/2021	% CA	Var. en val. annuelle	
Résultat d'exploitation	179 389	6,68	31 928	1,55	147 461	461,85
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
Quote-part des opérations en commun						
Résultat courant	31 928	1,55			31 928	461,85
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnels						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices	44 847	1,67	8 461	0,41	36 386	430,04
Résultat de l'exercice	134 542	5,01	23 467	1,14	111 075	473,32

BUDGET EXECUTE 2022 SECTION PLAISANCE

	du 01/01/2022 au 31/12/2022	% CA	du 01/01/2021 au 31/12/2021	% CA	Var. en val. annuelle	
					En euros	%
PRODUITS						
Vente de marchandises	398 869	18,55	358 422	16,54	40 447	11,28
Production vendue	1 751 816	81,45	1 808 785	83,46	- 56 970	-3,15
Production stockée						
Production immobilisée						
Subvention d'exploitation	24 760	1,15	12 970	0,60	11 790	90,90
Autres produits	418 825	19,47	55 369	2,55	363 456	656,42
TOTAL	2 594 270	120,63	2 235 547	103,15	358 723	16,05
CONSOMMATIONS						
Achat de marchandises	391 402	18,20	353 087	16,29	38 315	10,85
Variation de stock (marchandises)	-29 462	-1,37	-22 945	-1,06	-6 517	- 28,40
Achat de matières premières et d'autres approvisionnement						
Variation de stock (mat premières)						
Autres achats et charges externes	733 094	34,09	436 993	20,16	296 100	67,76
Total	1 095 034	50,92	767 135	35,40	327 899	42,74
CHARGES						
Impôts taxes et versements ass.	178 779	8,31	134 967	6,23	43 812	32,46
Salaires et traitements	1 463 464	68,05	1 445 720	66,71	17 744	1,23
Charges sociales	- 694 831	-32,31	- 673 320	-31,07	-21 511	-3,19
Dotations amortissements et prov	286 438	13,32	264 510	12,21	21 928	8,29
Autres charges	120 423	5,60	118 725	5,48	1 698	1,43
Total	1 354 273	62,97	1 290 602	59,55	63 671	4,93
Résultat d'exploitation	144 963	6,74	177 810	8,20	- 32 847	- 18,47

BUDGET EXECUTE 2022 SECTION PLAISANCE

	du 01/01/2021 au 31/12/2021	% CA	du 01/01/2020 au 31/12/2020	% CA	Var. en val. annuelle	
Résultat d'exploitation	144 963	6,74	177 810	8,20	- 32 847	- 18,47
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
Quote-part des opérations en commun						
Résultat courant	144 963	6,74	177 810	8,20	- 32 847	- 18,47
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnels						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés	45 187	2,10	45 187	2,17	45 187	- 42,31
Impôt sur les bénéfices	27 182	1,26	47 120	2,17	- 19 938	- 42,31
Résultat de l'exercice	72 594	3,38	130 690	6,03	-58 096	- 44,45

TARIFS PORTUAIRES 2023

DROITS DE PORT DANS LE PORT DE GRANVILLE MODIFICATIONS DES TARIFS

Annexe I

Section 1

Redevance sur navire

Article 1^{er}

1-1 Il est perçu sur tout navire de commerce entrant ou sortant du port de Saint-Vaast-la-Hougue une redevance en euro/m³, déterminée en fonction du volume géométrique du navire calculé en application des dispositions de l'article R. 5321-20 du code des transports :

- Navires et vedettes à passagers :

Entrée :	0,90
Sortie :	0,90

- Navires de charge :

Entrée :	2,20
Sortie :	2,20

Section 5

Redevance sur les déchets des navires

Au profit de la SPL des Ports de la Manche

Article 11 :

- Navires de commerce : **0,0024 € ht/m³/jour**
- Navires de pêche : Les coûts de réception et de traitement des déchets sont déjà couverts par la redevance **de 0,125 % sur valeur des produits de la pêche, incluse dans la REPP**
- Navires de plaisance : **sans objet**
Les coûts de réception et de traitement des déchets sont déjà couverts par une redevance prévue dans les tarifs du port de plaisance de Herel.

TARIFS PORTUAIRES 2023

DROITS DE PORT DANS LE PORT DE GRANVILLE MODIFICATIONS DES TARIFS

ANNEXE III

Redevance d'équipement des navires de plaisance dans le port de Granville instituée en application des articles R.5321-45 et R.5321-46 du code des transports.

Section 1

Redevance des navires de plaisance ou de sport

Sans objet

AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE

Réception et traitement des déchets

L'année 2022 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Un tableau récapitulatif, concernant les différentes quantités, sera inséré au compte-rendu de ce conseil portuaire.

QUESTIONS DIVERSES

